

UDC 2019

Management d'équipe : l'expertise du cadre de santé

Dates : **20 au 22 novembre 2019**

Lieu : BSA – 11/15, rue Courat – 75020 Paris

Public : Cadres de santé

Coût : 930 € TTC

Objectifs :

- Analyser les nouveautés du système de santé et leurs impacts
- Appréhender de nouvelles ressources personnelles et managériales
- Améliorer sa qualité de vie au travail et celle de son équipe
- Partager son expérience avec ses pairs et réfléchir collectivement



PROGRAMME

Mercredi 20 novembre 2019

✓ **Tous impliqués, entre collègues, côte à côte : l'Appreciative Inquiry**

9h15-12h00

• Découvrir le meilleur des professionnels, des équipes, des organisations

• Développer la coopération et la confiance collective

Thierry Brigodiot, Christine Cayre et Benjamin Duval, consultants

✓ **Qualité de vie au travail des cadres de santé**

14h00-17h00

• Retour d'enquête auprès des cadres managers

• Retour d'enquête auprès des cadres formateurs

Didier Truchot, Professeur en psychologie sociale, Besançon

Jeudi 21 novembre 2019

✓ **Faire face aux changements (regroupements, crises)**

9h00-9h45

Du conflit pour dialoguer

Zohra Khelifa, cadre de santé CHRU Tours

9h45-10h45

Retours d'expérience

• Transformation de l'offre sanitaire en offre médico-sociale, évolution des activités sanitaires.

Jean Brignon, directeur des établissements de Saales et Schirmeck (SSR-MAS-EHPAD)

• D'un virage ambulatoire à la création d'un pôle gériatrique par la fusion de deux établissements

Virginie Massaut, Directeur des soins du centre de la Tour de Gassies

11h15-12h00

Pourquoi solliciter un consultant externe ?

Jean-Marc Segui, consultant

✓ **Cadre manager en santé : Soins et/ou gestion, faut-il choisir ?**

14h00-15h00

La part maudite du soin

Dominique Bourgeon, cadre supérieur de santé

15h30-16h30

Place de la gestion dans la mission managériale du cadre de santé

Isabelle Gernet, Maître de conférences Université Paris Descartes

Vendredi 22 novembre 2019

✓ **Qualité relationnelle et médiation professionnelle : approche théorique et outils pratiques pour améliorer la qualité des relations au quotidien**

9h00-10h30

Promouvoir une culture de la qualité relationnelle au sein des établissements sanitaires et médico-sociaux

Orianne Boyer et Dr Cyrille Dubois, médiateurs en santé

11h00-12h00

Retour d'expérience

Intervenant en attente de confirmation

✓ **Être cadre de santé en 2019**

14h00-15h30

Actualités socio-professionnelles

Intervenant en attente de confirmation

16h00

Bilan de la formation

Demande de renseignements : pamela.neyt@initiativessante.fr – 01 76 21 92 77

Initiatives
ANTÉ

Initiatives Santé
Formation Continue

N° d'activité : 11 92 19877 92

Qualification
des Services
Intellectuels
OPQF

N° 1216 SP 003523

Autorité
régulatrice
dpc

N° : 6200

BULLETIN D'INSCRIPTION

À retourner par courrier à :

Initiatives Santé – Formation continue – 102, rue Étienne Dolet - 92240 Malakoff

Contact : Courriel : pamela.neyt@initiativessante.fr • Tél. : 01 76 21 92 77

UNIVERSITÉ DES CADRES DE SANTÉ PARIS – LES 20, 21 ET 22 NOVEMBRE 2019

930 € TTC
3 jours

Établissement :

Adresse :

Code Postal : Ville :

PARTICIPANT

Mme M.

Nom :

Prénom :

Fonction :

Ligne directe :

Courriel :

Coût de la formation, en € TTC :

GESTIONNAIRE DE L'INSCRIPTION

Mme M.

Nom :

Prénom :

Fonction :

Ligne directe :

Courriel :

INFORMATIONS À FAIRE MENTIONNER SUR LA FACTURE

Établissement :

Service ou contact :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Fait à : Cachet et signature obligatoires :

Le :

La signature du présent bon de commande emporte adhésion des CGV dont le client reconnaît avoir pris connaissance sur notre site : www.espaceinfirmier.fr.

À réception de votre bulletin de participation, une confirmation et une convention de formation vous seront adressées par retour de courrier.

À l'issue de la formation, une attestation de présence et la facture correspondante vous seront délivrées.

Toute demande d'annulation doit nous parvenir par écrit au plus tard 10 jours calendaires avant le début de la formation. Initiatives Santé facturera un dédit de 100% du prix de la formation, montant non imputable au budget.